

Billet électronique



**DU SOLEIL
POUR TOUT
LE MONDE**

Date d'émission : Mer 12 Fév 2014 11:31:55 Pour Réserveation : 9948595

PASSAGER

MS JULIE MARQUIS

AGENCE

PROMO VACANCES SOLEIL INC
30 Emile-Nelligan
NOTRE DAME DE L'ILE PERR J7V 8P6
p-vacances-soleil@bell.net
Téléphone : 5144535475
Agent : DOMINIQUE

ITINÉRAIRE

Confirmation # HVRNOM

DÉPART

DE	TERMINAL	VIA	TRANSPORTEUR	VOL	DATE	DEP	ARR
Montreal			Air Transat	TS206	27-FEB-2014	12:15	18:05
À	SIÈGE	CLASSE	POIDS	BAGAGE			
Panama		Y					

RETOUR

DE	TERMINAL	VIA	TRANSPORTEUR	VOL	DATE	DEP	ARR
Panama			Air Transat	TS207	06-MAR-2014	19:30	
À	SIÈGE	CLASSE	POIDS	BAGAGE			
Montreal		Y			07-MAR-2014		00:55

INFORMATION

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PASSAGERS

Air Transat
Allocation de bagages: Economie Club
Sud/Floride 20kg 40kg
Passagers croisières 25kg 40kg
Haïti 50kg 50kg
Europe/UK/Irlande 23kg 40kg
Grèce/Italie/Turkie 30kg 40kg
Portugal 50kg 50kg

Aéroport International Montréal Trudeau

Pour obtenir l'information complète concernant la réglementation des bagages enregistrés et de cabine, pour l'achat de la présélection de vos sièges ou d'Option Plus ou pour reconfirmer vos horaires de vol veuillez consulter notre site internet, www.airtransat.com ou contactez notre centre d'information et de sélection de sièges au 1-877-TRANSAT (1-877-872-6728) *Canada/États-Unis *

Attention : merci de vous assurer que le nom apparaissant sur ce document correspond à celui qui figure sur le passeport.

Ce document doit être présenté avec votre passeport valide au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne et ce, pour tous les vols.

Il est de la responsabilité des passagers d'obtenir à leurs frais, et de détenir au moment du départ, tous documents de voyage exigés par les autorités gouvernementales compétentes.

Tous les passagers doivent fournir leur nom complet, date de naissance, sexe et numéro de redressement s'il y a lieu et si connu, au plus tard 72 heures avant le départ. Le fait de ne pas produire cette information à l'avance pourrait résulter en un retard dans le traitement du dossier au comptoir d'enregistrement et possiblement un refus de transport.

Il est de la responsabilité des passagers de vérifier l'horaire de leur vol dans les 24 heures précédant leur départ.

Les passagers sont priés de se présenter au comptoir de la ligne aérienne à l'aéroport 3 heures avant le départ. Les comptoirs ferment 1 heure avant le départ.

Les passagers voyageant vers les États-Unis devront fournir à l'enregistrement l'adresse et le code postal où ils séjourneront à la destination, afin de se conformer à la réglementation américaine.

Air Transat vous propose désormais de vous enregistrer en ligne de 24 à 2 heures précédant l'heure prévue de votre départ dans la majorité des aéroports canadiens, américains et certains aéroports internationaux. Prendre note que l'enregistrement en ligne n'est pas disponible pour les réservations de groupes.

SECTION 1 - AIR TRANSAT (TS)- (si le vol est opéré par CanJet, s.v.p. vous référer à la SECTION 2)

Aéroport International de Panama City

Billet électronique



**DU SOLEIL
POUR TOUT
LE MONDE**

Date d'émission : Mer 12 Fév 2014 11:31:55

Pour Réserveation : 9948595

INFORMATION

Pour confirmation des heures de vol de retour et assistance aux passagers, composez le 011-507-993-2449.

Billet électronique



**DU SOLEIL
POUR TOUT
LE MONDE**

Date d'émission : Mer 12 Fév 2014 11:31:55 Pour Réservation : 9948595

PASSAGER

MS CAROLINA ALEGRIA QUINONES

AGENCE

PROMO VACANCES SOLEIL INC
30 Emile-Nelligan
NOTRE DAME DE L'ILE PERR J7V 8P6
p-vacances-soleil@bell.net
Téléphone : 5144535475
Agent : DOMINIQUE

ITINÉRAIRE

Confirmation # HVRNOM

DÉPART

DE	TERMINAL	VIA	TRANSPORTEUR	VOL	DATE	DEP	ARR
Montreal			Air Transat	TS206	27-FEB-2014	12:15	18:05
À	SIÈGE	CLASSE	POIDS	BAGAGE			
Panama		Y					

RETOUR

DE	TERMINAL	VIA	TRANSPORTEUR	VOL	DATE	DEP	ARR
Panama			Air Transat	TS207	06-MAR-2014	19:30	
À	SIÈGE	CLASSE	POIDS	BAGAGE			
Montreal		Y			07-MAR-2014		00:55

INFORMATION

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PASSAGERS

Air Transat
Allocation de bagages: Economie Club
Sud/Floride 20kg 40kg
Passagers croisières 25kg 40kg
Haïti 50kg 50kg
Europe/UK/Irlande 23kg 40kg
Grèce/Italie/Turkie 30kg 40kg
Portugal 50kg 50kg

Aéroport International Montréal Trudeau

Pour obtenir l'information complète concernant la réglementation des bagages enregistrés et de cabine, pour l'achat de la présélection de vos sièges ou d'Option Plus ou pour reconfirmer vos horaires de vol veuillez consulter notre site internet, www.airtransat.com ou contactez notre centre d'information et de sélection de sièges au 1-877-TRANSAT (1-877-872-6728) *Canada/États-Unis *

Attention : merci de vous assurer que le nom apparaissant sur ce document correspond à celui qui figure sur le passeport.

Ce document doit être présenté avec votre passeport valide au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne et ce, pour tous les vols.

Il est de la responsabilité des passagers d'obtenir à leurs frais, et de détenir au moment du départ, tous documents de voyage exigés par les autorités gouvernementales compétentes.

Tous les passagers doivent fournir leur nom complet, date de naissance, sexe et numéro de redressement s'il y a lieu et si connu, au plus tard 72 heures avant le départ. Le fait de ne pas produire cette information à l'avance pourrait résulter en un retard dans le traitement du dossier au comptoir d'enregistrement et possiblement un refus de transport.

Il est de la responsabilité des passagers de vérifier l'horaire de leur vol dans les 24 heures précédant leur départ.

Les passagers sont priés de se présenter au comptoir de la ligne aérienne à l'aéroport 3 heures avant le départ. Les comptoirs ferment 1 heure avant le départ.

Les passagers voyageant vers les États-Unis devront fournir à l'enregistrement l'adresse et le code postal où ils séjourneront à la destination, afin de se conformer à la réglementation américaine.

Air Transat vous propose désormais de vous enregistrer en ligne de 24 à 2 heures précédant l'heure prévue de votre départ dans la majorité des aéroports canadiens, américains et certains aéroports internationaux. Prendre note que l'enregistrement en ligne n'est pas disponible pour les réservations de groupes.

SECTION 1 - AIR TRANSAT (TS)- (si le vol est opéré par CanJet, s.v.p. vous référer à la SECTION 2)

Aéroport International de Panama City

Billet électronique



**DU SOLEIL
POUR TOUT
LE MONDE**

Date d'émission : Mer 12 Fév 2014 11:31:55

Pour Réserveation : 9948595

INFORMATION

Pour confirmation des heures de vol de retour et assistance aux passagers, composez le 011-507-993-2449.

INFORMATION

AVIS : CE BILLET ÉLECTRONIQUE EST ASSUJETTI AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AGENT DE RÉSERVATION (Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, CELLES ÉNONCÉES DANS LA BROCHURE DE VACANCES TRANSAT OU DE NOLITOURS, SELON LE CAS) AINSI QUE DES TARIFS DU TRANSPORTEUR, LESQUELS DOCUMENTS FONT PARTIE INTÉGRANTE DES PRÉSENTES.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU PASSAGER DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE FORMALITÉS ET DE DOCUMENTATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

LA CONVENTION DE VARSOVIE OU LA CONVENTION DE MONTRÉAL PEUVENT S'APPLIQUER SI LA DESTINATION FINALE DU PASSAGER OU TOUTE ESCALE EST SITUÉE DANS UN PAYS AUTRE QUE LE PAYS DE DÉPART. CES CONVENTIONS RÉGISSENT ET, DANS LA PLUPART DES CAS, LIMITENT LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE D'UN PASSAGER AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR ÉGALEMENT LES AVIS INTITULÉS «AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ» ET «AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE BAGAGES».

LE TRANSPORTEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LE TRANSPORT À TOUTE PERSONNE QUI S'EST PROCURÉ UN BILLET EN VIOLATION DES LOIS EN VIGUEUR OU DES TARIFS OU RÈGLEMENTS DU TRANSPORTEUR.

CONDITIONS DU CONTRAT DE TRANSPORT

1. Au sens du présent contrat, «Billet» désigne ce billet de passage et bulletin de bagages ou, s'il y a lieu dans le cas d'un billet électronique, cet itinéraire-reçu, dont les présentes conditions et les avis joints font partie intégrante; «Transporteur» désigne toutes les compagnies aériennes qui transportent ou s'engagent à transporter le passager ou ses bagages en exécution du contrat de transport ou qui rendent tout autre service en relation avec ledit transport; «Billet électronique» désigne l'itinéraire-reçu émis par le Transporteur ou pour son compte, les coupons électroniques et, le cas échéant, un document d'embarquement; «Convention de Varsovie» désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Varsovie le 12 octobre 1929, ou cette même Convention modifiée à La Haye le 28 septembre 1955, selon que l'une ou l'autre est applicable; «Convention de Montréal» désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Montréal le 28 mai 1999.

2. Le transport effectué en vertu de ce Billet est soumis aux règles et limitations de responsabilité édictées par la Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal, selon ce qui est prévu par la loi, sauf dans le cas où ce transport ne constitue pas un «transport international» au sens de la Convention qui s'applique.

3. Dans la mesure où leur contenu ne fait pas échec à ce qui précède, tout transport effectué et tous autres services rendus par chaque Transporteur sont régis par : (i) les stipulations figurant sur ce Billet, (ii) les tarifs applicables, (iii) les conditions de transport du Transporteur et la réglementation applicable, lesquelles sont réputées faire partie intégrante des présentes et peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Transporteur, à moins qu'il ne s'agisse de transports effectués entre un lieu situé sur le territoire des États-Unis ou du Canada et un autre lieu situé hors de ces territoires, auquel cas ce sont les tarifs en vigueur dans ces pays qui s'appliquent.

4. Le nom du Transporteur peut être inscrit en abrégé sur ce Billet, le nom entier et son abréviation figurant dans les tarifs, les conditions de transport, la réglementation ou les horaires du Transporteur; l'adresse du Transporteur est celle de l'aéroport de départ figurant sur ce Billet à côté de la première abréviation du nom du Transporteur; les arrêts prévus sont ceux qui sont indiqués sur ce Billet ou qui figurent sur les horaires du Transporteur comme des arrêts réguliers sur l'itinéraire du passager; le transport à exécuter par plusieurs transporteurs successifs est considéré comme une opération unique.

5. Un transporteur aérien qui émet un billet en vue d'un transport à effectuer sur les lignes d'un autre transporteur aérien n'agit qu'à titre de représentant de ce dernier.

6. Les exclusions ou limitations de responsabilité du Transporteur s'appliqueront et profiteront à ses agents, préposés ou représentants ainsi qu'à toute personne dont l'avion est utilisé par le Transporteur pour effectuer le transport, de même qu'aux agents, préposés ou représentants de ladite personne.

7. Les bagages enregistrés seront remis au porteur du bulletin de bagages. En cas de dommage causé aux bagages au cours d'un transport international, toute réclamation doit être faite par écrit au Transporteur immédiatement après la découverte du dommage ou, au plus tard, dans un délai de sept jours à compter de la réception des bagages; en cas de retard des bagages, la réclamation doit être faite dans un délai de vingt et un jours à compter de la livraison des bagages. Veuillez consulter les tarifs ou les conditions de transport pour les transports non internationaux.

8. Ce Billet est valide uniquement pour les dates et les vols qui y sont indiqués. Le prix du transport qui fait l'objet des présentes pourrait être modifié avant le commencement du transport. Le Transporteur est en droit de refuser le transport si le prix qui s'y applique n'a pas été acquitté.

9. Le Transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et ses bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur ce Billet, sur les horaires du Transporteur ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le Transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues sur ce Billet en cas de nécessité, ou modifier les horaires. Le Transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances ni les retards.

AIR TRANSAT

10. Le passager est tenu de se conformer aux prescriptions gouvernementales en matière de voyage, de présenter tous documents de sortie, d'entrée ou autres qui sont exigés, et d'arriver à l'aéroport à l'heure fixée par le Transporteur ou, si aucune heure n'a été fixée, au moins deux heures avant le départ.

11. Aucun agent, préposé ou représentant du Transporteur n'est habilité à modifier ni à supprimer une disposition quelconque du présent contrat. Lorsque le transport en vertu de ce Billet est régi par la Convention de Montréal, la responsabilité du Transporteur peut être limitée en cas de retard, de décès ou de blessure corporelle d'un passager ainsi qu'en cas de retard, de destruction, de perte ou d'avarie des bagages. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les tarifs du Transporteur.

AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ AUX TERMES DE LA CONVENTION DE VARSOVIE

Les passagers qui entreprennent un voyage dont la destination finale ou une escale est située dans un pays autre que le pays de départ sont avisés que les dispositions du traité connu sous le nom de Convention de Varsovie peuvent s'appliquer à l'ensemble de leur voyage, y compris toute portion effectuée à l'intérieur du pays de départ ou de destination. Pour les passagers qui entreprennent un voyage à destination ou au départ des États-Unis d'Amérique ou y comportant une escale prévue, la Convention et les contrats spéciaux de transport incorporés aux tarifs en vigueur prévoient que la responsabilité de certains transporteurs parties à ces contrats spéciaux est le plus souvent limitée, en cas de décès ou de blessure corporelle d'un passager, aux seuls dommages dont la preuve est apportée, sans que l'indemnité versée puisse excéder 75 000 USD par passager, et que jusqu'à concurrence de cette limite, la responsabilité du Transporteur n'est pas subordonnée à une faute de sa part. Pour les passagers qui voyagent par l'intermédiaire d'un transporteur non partie à ces contrats spéciaux ou qui entreprennent un voyage dont ni la destination, ni le point de départ, ni une escale prévue ne sont aux États-Unis d'Amérique, la responsabilité du Transporteur vis-à-vis de ces passagers en cas de décès ou de blessure corporelle est limitée dans la plupart des cas à une somme approximative de 10 000 USD ou de 20 000 USD. La liste nominative des transporteurs parties aux contrats spéciaux susvisés est tenue à la disposition du public dans toutes les agences de ces transporteurs et peut être consultée sur demande.

Les passagers peuvent obtenir une protection complémentaire en contractant une assurance auprès d'une compagnie privée. Une telle assurance n'est assujettie à aucune limitation de la responsabilité du Transporteur aux termes de la Convention de Varsovie ou des contrats spéciaux susvisés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter un représentant du Transporteur ou de la compagnie d'assurances.

NOTE : La limitation de responsabilité de 75 000 USD susvisée comprend les honoraires et frais de justice. Toutefois, si une demande est introduite dans un État où la loi applicable prévoit que les honoraires et frais de justice sont attribués séparément, la limitation est de 58 000 USD, honoraires et frais de justice en sus.

AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE BAGAGES AUX TERMES DE LA CONVENTION DE VARSOVIE

La responsabilité pour perte, retard ou avarie de bagages est limitée comme suit, sauf déclaration préalable d'une valeur supérieure et paiement d'un supplément : (1) pour les voyages exclusivement au Canada, à 750 CAD par passager ou pour les voyages exclusivement aux États-Unis, à un maximum de 1 250 USD par passager; (2) pour la plupart des voyages internationaux (y compris leurs portions nationales), à environ 9,07 USD la livre (20 USD le kilo) pour les bagages enregistrés et à 400 USD par passager pour les bagages non enregistrés. Le Transporteur n'est pas responsable des articles de valeur, fragiles ou périssables, lesquels doivent être placés dans un bagage à main de dimension réglementaire. Une valeur excédentaire ne peut être déclarée pour certains articles de valeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Transporteur.

AVIS CONCERNANT LES REDEVANCES D'USAGE ET LES TAXES IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Vous pourriez avoir à acquitter d'autres taxes ou redevances non encore perçues, comme les taxes de départ ou les redevances pour l'aménagement des aéroports locaux.

ARTICLES DANGEREUX DANS LES BAGAGES

Veuillez consulter le Transporteur. De plus amples renseignements sont aussi disponibles au <http://www.catsa.gc.ca/english> ou au <http://www.catsa.gc.ca/francais>.

AVANT DE PARTIR


Pour profiter au maximum de votre vol, visitez le site d'Air Transat ou de CanJet avant votre départ. Vous pourrez y faire votre sélection de sièges et vous renseigner sur les services Option Plus ou CanJet Select, qui vous offrent encore davantage de petites attentions. À titre de passager d'Air Transat, vous pourrez également procéder à votre enregistrement en ligne et imprimer votre carte d'embarquement de 24 à 2 heures avant votre vol! Bon voyage!

airtransat.ca
Tél.: 1 877-TRANSAT



canjet.com
Tél.: 1 800 809-7777



Automne/hiver		Tarif Semaine	Tarif Jour	Entrez le Code	2013/14 IMPRIMEZ ce coupon
Toronto	Valet 5815 Airport Rd/rue, Mississauga	69,95\$ <small>Économisez 67,00\$</small>	17,95\$	523463	 PARK'N FLY. parknfly.ca Pour que vous bénéficiez de ce rabais, ce coupon doit être présenté à la sortie. CONDITIONS DE STATIONNEMENT : Les tarifs indiqués incluent les rabais. Les frais débutent à l'arrivée et sont basés sur une période minimale de 24 heures. Une semaine équivaut à 7 périodes consécutives de 24 heures. Limite d'un coupon par transaction de stationnement. Non valide avec tout autres rabais ou promotion. Tarifs de stationnement sujets à des suppléments. Le rabais offert est inclus dans les prix affichés. Tous les tarifs et les suppléments sont sujets aux taxes applicables. Les tarifs sont sujets à changer sans préavis. Il n'y a pas de réduction sur les taxes et surcharges. Le coupon expire le 31 mai 2014.
	Libre-service 933 Dixon Rd/rue, Mississauga	48,50\$ <small>Économisez 46,45\$</small>	14,95\$		
Ottawa	Libre-service 3600 Uplands Dr/chemin, Ottawa	55,95\$ <small>Économisez 8,80\$</small>	11,95\$	523467	
Vancouver	Valet 6380 Miller Rd/rue, Richmond	55,80\$ <small>Économisez 38,95\$</small>	13,95\$	523471	
Edmonton	Libre-service 8410-43rd St/rue, Leduc	39,95\$ <small>Save/Économisez 15,00\$</small>	9,95\$	523468	
Halifax	Libre-service 668 Barnes Dr/chemin, Enfield	Économisez 5,00\$ semaine 1,00\$ jour		220124	

578

REFERRAL ID 210

RABAIS DE

12\$* OFF
8^e JOUR
DAY
GRATUIT
FREE*

AÉROPORTS DE
MONTRÉAL

ECONOPARC P

**STATIONNEZ DIRECTEMENT À
L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU !**

**PARK RIGHT AT
MONTRÉAL-TRUDEAU AIRPORT!**

* Obtenez votre bon de réduction au comptoir d'enregistrement. Certaines conditions s'appliquent. www.admtl.com/stationnement.

Get your rebate coupon at the check-in counter. Certain conditions apply. www.admtl.com/parking.

equate™/MC

100%
satisfaction
guaranteed
on quality
Satisfaction
garantie à 100%
quant à la
qualité



6.47\$
chac.

Disponible chez **Walmart** ✨

L'écran solaire Equate est conçu pour fournir une protection étendue contre les spectres UVA/UVB.

Essayez le gel ou le vaporisateur après-soleil à l'aloès Equate pour rafraîchir et soulager la peau irritée par le soleil.

Protection étendue contre les spectres UVA/UVB • Résistant à l'eau et à la sueur
Hydratant • Le produit FPS 60 pour bébés est hypoallergénique

Satisfaction garantie - Nous remplacerons le produit ou nous vous rembourserons. Questions ou commentaires? Composez le 1-888-778-8525 ou visitez walmart.ca. Afin de vous assurer qu'il s'agit du bon produit pour vous, lisez toujours l'étiquette et suivez les directives qui y sont inscrites. Produits disponibles en autres variantes. Certaines conditions peuvent s'appliquer. La sélection peut varier selon la succursale. Le programme éteint (modèle) s'applique. Jusqu'à épuisement des stocks. Voir les détails en succursale. © Wal-Mart Canada Corp.